N° 11 Avril 2013

[Info concertation]

Réhabilitation de la Cité-jardin Henri Sellier - Ilot Stade au Pré Saint-Gervais

Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis

Adresses concernées par les travaux :
- Du 2 au 12, place Séverine (numéros pairs)
- Du 54 au 78, avenue Edouard Vaillant
- Du 35 au 51, avenue Jean Jaurès

Les travaux sont lancés : quelques rappels et conseils utiles pour un bon déroulement du chantier…

Après plusieurs mois de préparation, le chantier est aujourd'hui lancé. Les travaux ont débuté au 66 avenue Edouard Vaillant dans le Bâtiment B.

Cette Info Concertation fait le point sur nos dernières rencontres, et vous apporte quelques précisions pour faciliter le déroulement des travaux dans votre appartement.

Le 2 juillet 2012 : l'inauguration du lancement de la réhabilitation

- Une fête de lancement des travaux de la Cité-jardin Henri Sellier et des immeubles Danton-Louis Blanc a été organisée le 2 juillet 2012, devant la Maison du Projet sur la Place Séverine.
- De nombreux locataires étaient présents à cet évènement, qui marque le démarrage d'une opération de réhabilitation d'envergure.

Claude Bartolone, député et Président de l'Assemblée nationale, Gérard Cosme, Maire du Pré Saint-Gervais, Stéphane Troussel, Président de l'Oph 93.

La visite du logement témoin

- **Depuis septembre 2012, des portes ouvertes ont été organisées dans le logement témoin** situé au 66 avenue Edouard Vaillant (premier étage, appartement n°465) :
- L'ensemble des prestations prévues dans les appartements y ont été présentées (installation des nouvelles fenêtres, création de la gaine technique recevant les nouveaux réseaux, réfection des pièces humides, remplacement des équipements sanitaires…), ainsi que différents panneaux explicatifs.
- Nous vous rappelons que ce logement reste visitable tout au long de cette opération en prenant rendez-vous avec Laurence Abena, chargée d'Opération de l'Oph 93.

Le traitement des extérieurs en cours de validation par M. Mengoli, Architecte des Bâtiments de France

- Suite à une première visite de M. Mengoli courant janvier 2013, des modifications de teintes ont été apportées sur les appuis de fenêtres et panneaux vitrés des loggias ainsi que sur le type de nettoyage des façades afin d'améliorer le rendu du nettoyage et de conserver la patine des briques existantes.

Le phasage d'avancement et le calendrier prévisionnel des travaux

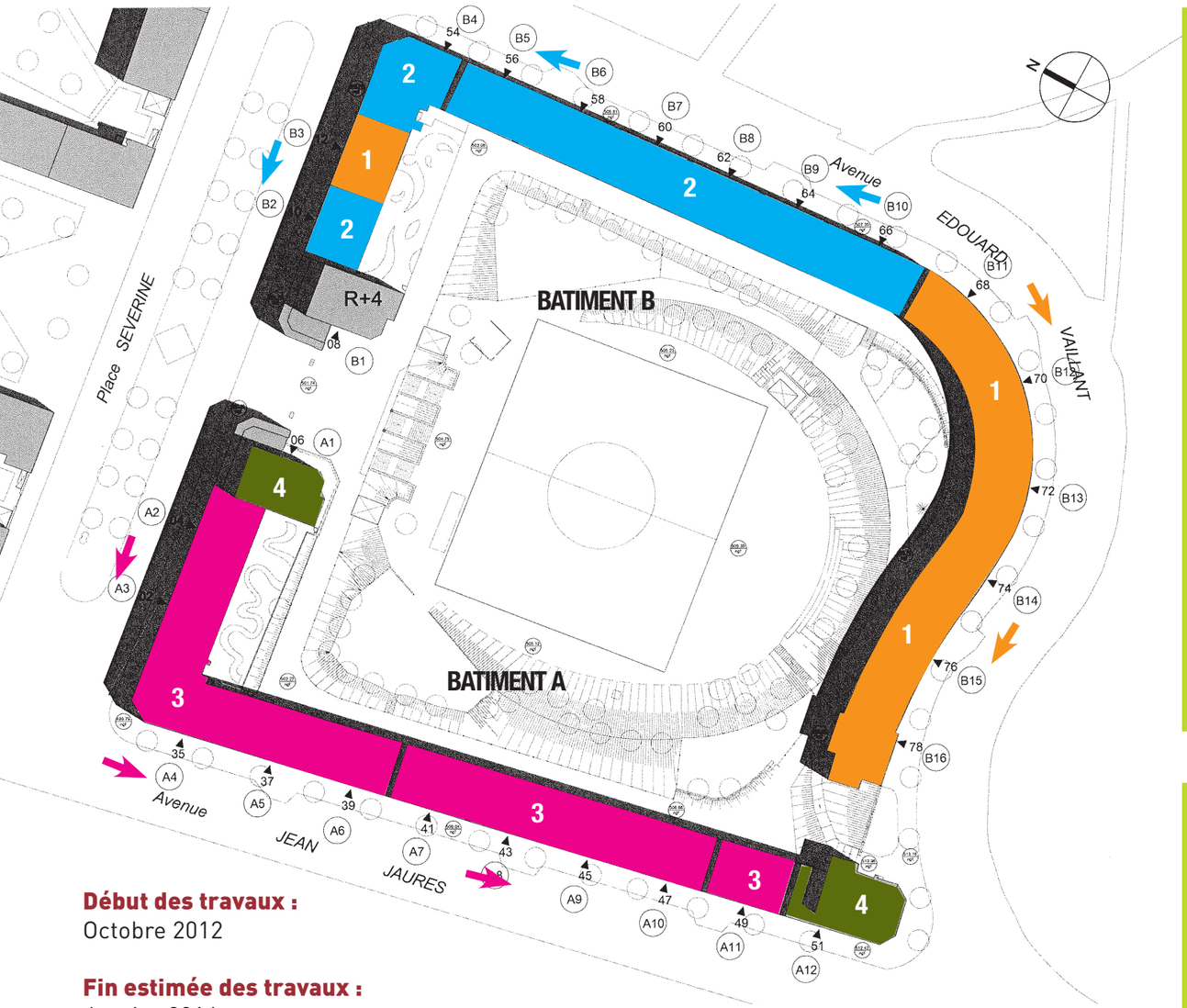

Début des travaux :
Octobre 2012

Fin estimée des travaux :
Janvier 2014

- Phase 1 : d'octobre 2012 à mai 2013
- Phase 2 : de janvier 2013 à septembre 2013
- Phase 3 : de mai 2013 à novembre 2013
- Phase 4 : de septembre 2013 à janvier 2014

Les bons réflexes à avoir durant le chantier

Les travaux dans les logements

La durée des travaux

→ La durée globale entre le démarrage et l'achèvement des travaux est de deux mois par appartement. Des avis de passage seront systématiquement distribués avant chaque intervention de l'entreprise.

Le port du badge par les ouvriers

→ Nous vous rappelons que les ouvriers doivent systématiquement porter un badge avec leur photo et le logo de l'entreprise.

Les protections et le nettoyage

→ Les équipes d'intervention prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de votre logement (protection des sols, bâchage des meubles).

→ Lors des travaux, un nettoyage soigné sera réalisé à la fin de chaque journée (balayage et nettoyage à l'eau).

L'utilisation de l'eau et de l'électricité

→ **L'entreprise ne doit en aucun cas utiliser l'eau et l'électricité de votre logement.**

Interventions électriques et plomberie

→ Pour éviter tout désagrément en fin de journée, nous vous demandons lors du départ des ouvriers de :

- Vérifier le fonctionnement de vos équipements électriques (machine à laver, réfrigérateur, four micro- ondes, gazinière, téléviseur...).

Les échafaudages et les travaux en façades

→ Pour permettre la pose des échafaudages et la réalisation de l'isolation thermique extérieure, nous vous demandons de :

- Déposer l'ensemble des éléments suspendus devant les fenêtres (pots de fleurs, étendoir à linge...);
- Retirer votre éventuelle parabole fixée en façade afin que l'entreprise puisse l'installer sur des portiques en terrasse.

Après la réfection des façades aucun élément ne pourra être accroché sur celles-ci.

À noter

Durant les travaux dans votre logement, nous vous demandons de ne pas faire de demandes directes auprès des ouvriers.

Veuillez vous adresser au référent de l'entreprise GTM ou à votre Point d'Accueil situé au 10 avenue Edouard Vaillant qui détient le cahier de liaison.

Les travaux en sous-sols

→ Pour permettre la réalisation des travaux en sous-sols, notamment la projection d'un isolant au plafond et le passage des nouveaux réseaux d'alimentation et d'évacuation :

- Des courriers vous ont été adressés, vous indiquant les dates auxquelles votre cave devra être libérée ;
- Si vous souhaitez vous débarrasser des affaires stockées dans votre cave, l'entreprise vous fera signer une autorisation afin de la vider.

Le déplacement des meubles avant intervention

Le travail des ouvriers doit se faire dans de bonnes conditions.

→ Pour ce faire, veuillez lire attentivement le verso des avis de passage de l'entreprise GTM. Il vous informe des besoins de libérations des pièces ou des débarras en fonction des travaux mentionnés sur celui-ci. Ce document vous évitera d'effectuer des déplacements de meubles ou de débarras inutiles.

→ De plus, pour faciliter le rangement de vos affaires, des cartons sont à votre disposition au bureau de chantier.

→ Exemple d'informations :

- Laisser un espace de circulation autour des zones d'intervention, par exemple pour le remplacement des fenêtres.

Mises en garde-meuble :

- Si votre appartement est trop encombré pour permettre la réalisation des travaux, une mise en garde-meuble vous est proposée. Cette question est traitée lors de la réalisation de la fiche travaux de votre logement.

Le signalement d'un problème pendant la phase chantier

Les cas d'urgence

→ En cas d'urgence (fuites, pannes de courant...), déplacez-vous au Bureau de chantier ou contactez par téléphone l'entreprise GTM, dont les coordonnées sont précisées ci-dessous.

Le cahier de liaison

→ Ce cahier est à votre disposition au Point d'Accueil situé au 10 avenue Edouard Vaillant.

Vous pouvez y mentionner toutes vos remarques, elles seront examinées chaque semaine en réunion de chantier par l'Architecte, l'Entreprise et le représentant de l'Office.

Les réponses seront apportées directement sur le cahier.

→ Si vous ne pouvez pas vous déplacer, contactez par téléphone votre Point d'Accueil, qui relaiera l'information auprès de l'entreprise.

Votre référent locataire au sein de l'entreprise GTM

Souaad DOUADI
08 00 00 29 47
(numéro vert - appel gratuit depuis un poste fixe)

Elle répondra à toutes vos questions lors de l'exécution des travaux dans votre logement.

Comité de suivi du chantier

→ **Tous les deux mois environ, une réunion est organisée en présence de l'élue de référence Madame Elena ESTEVE (Mairie du Pré Saint-Gervais), de représentants de la Maîtrise d'ouvrage et de la Délégation, de représentants de la Maîtrise d'œuvre (Architecte A&B et Bureau d'études BERIM), du responsable de l'entreprise GTM.**

→ **Celle-ci a pour objectif d'assurer un suivi régulier du chantier et de répondre à d'éventuelles difficultés rencontrées par les locataires.**

Les contacts au sein de l'Oph 93

- **Laurence ABENA**
  Chargée du suivi de ce projet – 01 48 96 99 03
- **Délégation du Pré Saint-Gervais**
  18, rue Anatole France – 01 48 10 36 50
- **Point d'Accueil – dépose des réclamations**
  10, avenue Edouard Vaillant – 01 48 43 29 25
- **Votre gardien** au 01 48 43 73 24

Les chantiers recrutent !

→ **Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers.**

→ **Pour plus d'information, vous pouvez contacter Monsieur Mathieu Ferré, du PLIE Mode d'Emploi de Pantin, Les Lilas, le Pré Saint-Gervais au 01 49 15 70 05. Il pourra répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.**